

Etude du système d'élevage et du mode d'exploitation des parcours collectifs. Cas de la zone de Ain Oussara (région de Djelfa), Algérie

Medouni Y., Omrane B., Khader M.

in

Dubeuf J.-P. (ed.).

L'évolution des systèmes de production ovine et caprine : avenir des systèmes extensifs face aux changements de la société

Zaragoza : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 61

2004

pages 279-288

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=4600115>

To cite this article / Pour citer cet article

Medouni Y., Omrane B., Khader M. **Etude du système d'élevage et du mode d'exploitation des parcours collectifs. Cas de la zone de Ain Oussara (région de Djelfa), Algérie.** In : Dubeuf J.-P. (ed.). *L'évolution des systèmes de production ovine et caprine : avenir des systèmes extensifs face aux changements de la société*. Zaragoza : CIHEAM, 2004. p. 279-288 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 61)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Etude du système d'élevage et du mode d'exploitation des parcours collectifs. Cas de la zone de Ain Oussara (région de Djelfa), Algérie

Y. Medouni*, M. Khader** et B. Omrane*

*Centre Universitaire de Djelfa, BP 790, 17000 Djelfa, Algérie

**Institut National de la Recherche Forestière, 17000 Djelfa, Algérie

RESUME – Les parcours steppiques, région d'élevage ovin, sont marqués depuis plusieurs décennies par une forte dégradation et une réduction du couvert végétal spontané. Les principales causes de cette dégradation sont le changement du système pastoral traditionnel vers un système de production agro-pastoral, mal maîtrisé, et le déclin de l'organisation sociale tribale traditionnelle. Pour une meilleure connaissance des pratiques d'élevage actuelles et du mode d'exploitation des parcours, nous avons enquêté auprès de 18 personnes habitant les parcours steppiques de la zone de Ain Oussara. Différents types d'éleveurs coexistent sur cet espace : (i) des éleveurs propriétaires appartenant généralement à la tribu autochtone des Rahmane Ghraba, ayants droits disposant de cette terre collective, d'un troupeau d'effectif moyen (100 à 150 têtes) et ne pratiquant aucune forme de khlat (association) ; et (ii) des bergers-éleveurs, individus n'appartenant pas socialement à la zone (Ouled Nail), mais qui sont venus à la recherche d'un travail (celui de berger), n'ayant aucun droit sur la terre mais possédant un petit troupeau qu'ils agrandissent par des apports d'animaux pris en khlat (association de gardiennage contre rétribution ou intéressement aux résultats, par exemple 1/5 des agneaux). Sur le plan de la mobilité, les déplacements imposent l'utilisation de la tente. Si certains bergers ne disposent que de cet habitat, la plupart des éleveurs possèdent en outre une maison en dur. On distingue trois façons d'exploiter les parcours : (i) des sédentaires car ces éleveurs ne se déplacent pas et leurs animaux exploitent les parcours mis en gdal par leurs propriétaires ; (ii) des semi-sédentaires dont les déplacements par camion se font généralement en automne et en été (sur les chaumes après moisson) et durent environ 3 mois ; et (iii) les transhumants dont les déplacements se font surtout en été, pour exploiter les chaumes louées des plaines céréalières de Tiaret et Ain Defla à plus de 150 km de distance.

Mots-clés : Algérie, élevage extensif, parcours collectifs, transhumants.

SUMMARY – "Study of the livestock system and grazing management of collective pasture. The case of the Ain Oussara district (Djelfa region), Algeria". The steppe history and sheep farming area have undergone an extreme degradation and reduction in plant cover over the past decade. The principal causes date back to the shifting from the traditional pastoral system to the agro-pastoral production which is new to the area and the disappearance of the traditional social tribal network. In order to obtain information on the present rearing practices and methods of exploitation, we have questioned 18 individuals located in the steppe belt of the Ain Oussara area. There are different types of farmers coexisting in space: (i) farmers who are owners and belong to the native tribe of Rahmane Ghraba; the latter are land holders and have between 100 to 150 sheep, they refuse all kinds of association farming (khlat); and (ii) shepherds who do not belong to the area (Ouled Nail) but come for jobs as shepherds. This category, also called farmers have no land holding rights but raise their cattle, which is kept with the group of sheep belonging to the land owner. The condition of farming in this area requires tents because they always shift to areas where they could feed their sheep. Most of the farmers also own houses. There are 3 ways to exploit farming: (i) sedentary (settled) farmers do not move but whose sheep feed on their owners' land called (gdal); (ii) semi-sedentary, who move in winter and summer using a lorry; and (iii) transhumants always move toward internal areas such as Tiaret and in Defla to rent stubble-fields on which their cattle are fed.

Key words: Algeria, extensive sheep, steppe area common, transhumance.

Introduction et problématique

Les parcours steppiques qui couvrent environ 8% du territoire algérien et supportent un cheptel d'environ 12 millions de têtes ovines (HCDS-GTZ, 1997) subissent des dégradations qui s'accroissent depuis une ou deux décennies. Les modes d'utilisation de ces espaces steppiques ont beaucoup évolué au fil du temps. Les mutations socio-économiques survenues au début de ce siècle se sont traduites par la transformation du système pastoral basé sur les grands déplacements qui étaient réguliers dans le

temps et dans l'espace (rythmés par deux phases bien connues en Algérie, l'achaba Steppe-Tell et l'azzaba Steppe-Sahara) vers un système agro-pastoral. Le comportement des éleveurs a changé radicalement.

"Les stratégies du passé passaient beaucoup par des rapports de force entre voisins et des systèmes d'alliances et de solidarité. A présent, suite au déclin des formes d'organisations collectives, les stratégies sont plus individuelles. Elles visent de plus en plus à se protéger des aléas climatiques, par exemple en se faisant préventives quand elles portent sur l'organisation d'une nouvelle forme de mobilité, sur la diversification des productions avec l'association céréaliculture-élevage où le développement d'une agriculture irriguée." (Bourbouze et El Aich, 2000).

Depuis le processus de sédentarisation des populations nomades (séquelles et conséquences de la politique coloniale et des projets de développement qui se sont succédés) une part importante des parcours sont maintenant cultivés en orge et blé dur. Les pâturages qui se réduisent, supportent de moins en moins le cheptel ovin qui y séjourne. En effet, "les terres cultivées en milieu steppique ont considérablement augmenté ces deux dernières décennies, elles sont passées sur la steppe algérienne de 1,1 millions d'hectares (MARA, 1974) à 3 millions d'hectares." (Bedrani, 1995, cité par Kanoun, 1997). Cette sédentarisation mal gérée a engendré une importante réduction des espaces pastoraux valorisés jusque là par un élevage extensif. On observe par ailleurs que l'exploitation de l'espace pastoral, contrôlé autrefois par un conseil de sages de la tribu, se trouve actuellement partagé entre des individus dont certains sont légitimes et ayants droits, mais d'autres étrangers qui utilisent les flous de la politique pastorale actuelle.

Le diagnostic est donc sévère : l'élevage ovin en steppe est aujourd'hui en crise. Conscient de cette situation, l'Etat algérien a déployé et déploie encore d'importants efforts pour sauvegarder la steppe mais les résultats de ces programmes se soldent souvent par des échecs. Ces derniers sont dus en particulier à la méconnaissance des pratiques et usages adoptés par les acteurs locaux et à une non prise en compte de la situation socio-économique des zones pastorales. En effet, beaucoup de chercheurs soulignent ce fait en affirmant que "les populations pastorales ont été exclues du processus décisionnel et ne se voyaient pas partie prenante des dynamiques de développement bien que celles-ci aient été engagées à leur profit." (Khelil, 1986)

Notre étude est donc une contribution à une meilleure connaissance du mode d'exploitation des parcours. Pour cela, nous essayerons de répondre à la question suivante : Quel système d'élevage et quel mode d'exploitation des parcours collectifs régissent actuellement la zone de Ain Oussara ?

Méthodologie

Notre zone d'étude est caractérisée par de fortes mutations socio-économiques et une grande diversité par rapport à l'occupation du sol (PDAU, 1998). En effet Ain Oussara comprend les sous zones suivantes (voir Fig. 1) : (i) sous zone à dominance agriculture + parcours ; (ii) sous zone à dominance agriculture + parcours ; (iii) sous zone à dominance agriculture ; et (iv) sous zone à dominance parcours.

Puisque, l'objet de notre travail est l'étude des systèmes d'élevage et le mode d'exploitation des parcours collectifs, nous avons travaillé dans la sous zone à dominance pastorale. Nous avons choisi de travailler autour des points d'abreuvement des animaux, car c'est là que se regroupent les agro-pasteurs, ce qui nous a beaucoup facilité les enquêtes dans ces milieux à forte mobilité. Sur les 19 points d'eau identifiés, nous avons choisi six puits (5 puits traditionnels et un forage). L'enquête réalisée auprès des agro-pasteurs est une enquête approfondie basée sur la méthode active de recherche participative utilisant un questionnaire.

Présentation de la zone d'étude

La zone de Ain Oussara est une commune située au Nord de la wilaya de Djelfa (nord de la steppe centrale) entre les chaînes de l'Atlas tellien, les plus méridionales et celles de l'Atlas saharien, les plus septentrionales. Elle s'allonge de ce fait du Nord au sud sur près de 73 km, possède une superficie de 73 038 ha, soit 23% de la superficie totale de la wilaya de Djelfa (voir Fig. 1).

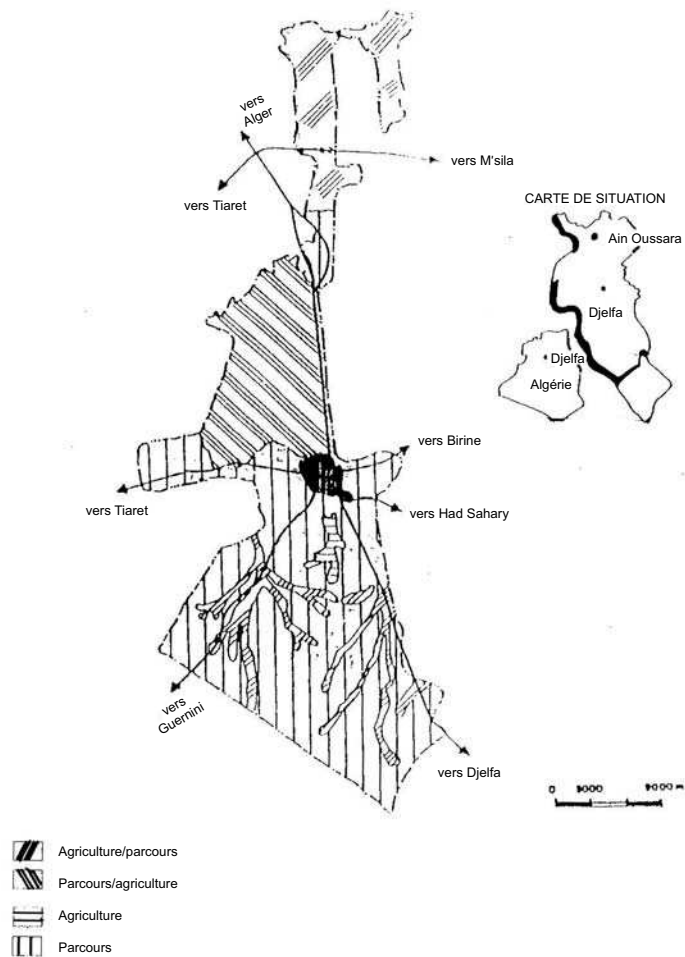


Fig. 1. Occupation du sol de la région de Ain Oussara. Source : Agence National pour l'Aménagement du Territoire (ANAT), 1994.

La zone d'étude est occupée par une végétation naturelle plus ou moins restreinte, les conditions pédologiques, topographiques et climatiques semblent régir la répartition de la végétation. Deux espèces y marquent le paysage végétal, l'Alfa (*Stipa tenacissima*) et l'Armoise (*Artemisia herba alba*). L'activité principale de la population de la zone est l'élevage de type semi-extensif. Les ovins et les caprins sont appréciés pour leur viande et laine, les bovins pour leur lait. L'effectif total du cheptel de petits ruminants est de 67 200 têtes, constitué principalement d'ovins avec 64 500 têtes, soit 95% et de caprins dont l'effectif est de l'ordre de 2700 têtes. S'y ajoute enfin les bovins en nombre très réduit avec 421 têtes d'animaux (PDAU, 1998).

Sur le plan social, la zone de Ain Oussara est occupée majoritairement par la tribu de Rahmane el Ghraba. Néanmoins, la tribu Ouled Nail s'est installée dans la région depuis quelques temps. En effet, les Ouled Nails venant surtout de Boussaâda pour travailler, se sont installés sur les parcours de Rahmane Ghraba.

La croissance démographique, l'introduction de la culture mécanisée et les différents projets de développement qui n'ont pas eu les effets escomptés ont bouleversé la gestion collective pour laisser place à une gestion individuelle, utilisant les ressources naturelles d'une manière anarchique et irrationnelle, engendrant ainsi la dégradation des parcours. En conclusion, cette zone est caractérisée par un climat semi-aride, de vastes étendues à surface légèrement ondulée et une végétation spécifique très recherchée par les animaux. Par contre les potentialités agricoles sont faibles (sols peu profonds et précipitation insuffisantes), les parcours sont dégradés et les ressources fourragères ont considérablement diminué.

Résultats et discussion

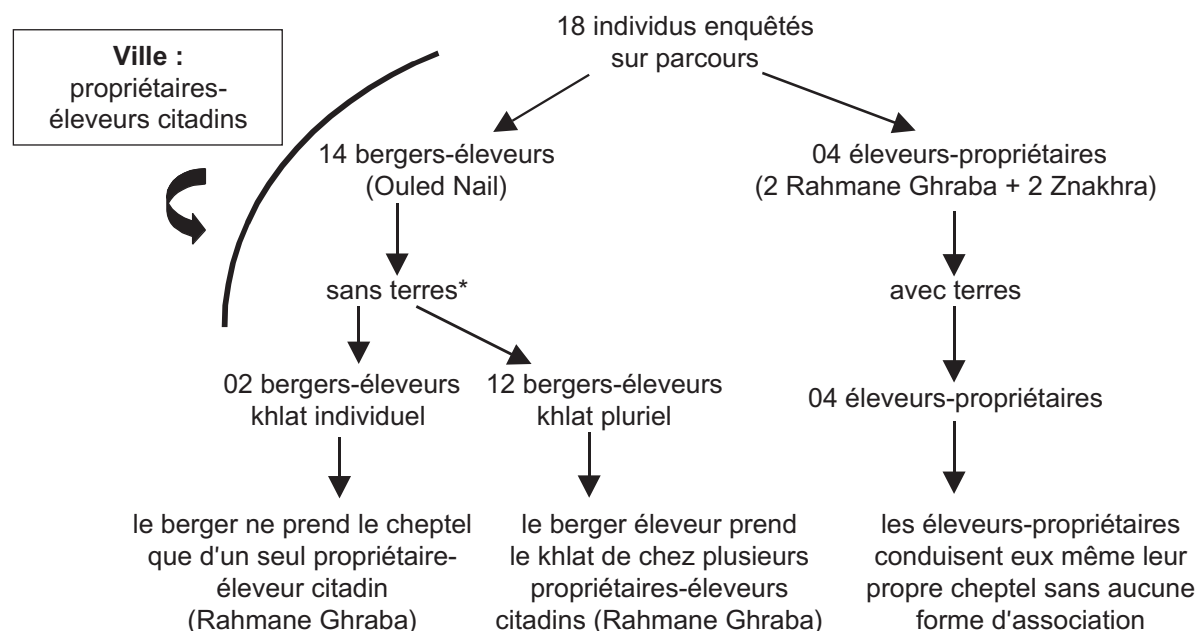
Les enquêtes sur terrain ont permis de connaître les pratiques d'élevage et le mode d'exploitation des parcours, chez 18 individus enquêtés.

Situation sociale des individus enquêtés

Ils appartiennent à trois tribus différentes : Rahmane Ghraba, Znakhra et Ouled Nail. Les deux premières tribus sont autochtones de la zone, possédant des terres mises en gdl (c'est à dire en voie d'appropriation marquant ainsi leur origine de façon délibérée), alors que les Ouled Nail viennent de la région de Djelfa, à la recherche d'un travail, éventuellement celui de berger.

Le mode de faire-valoir du cheptel

Chez les individus enquêtés, le mode de faire valoir du cheptel est direct, c'est à dire qu'ils gardent directement les animaux sur parcours. Deux individus de Rahmane Ghraba gardent et possèdent le même cheptel ovins-caprins et deux individus de Znakhra exploitent et possèdent le même cheptel d'ovins-caprins et possèdent aussi une terre cultivée et une terre pastorale mise en gdl. Quatorze individus de Ouled Nail gardent un cheptel ovins-caprins mais ne possèdent qu'une partie seulement de ce cheptel, l'autre partie, la plus importante en nombre appartient à des propriétaires éleveurs, habitant la ville de Oussara et appartenant à la tribu Rahmane Ghraba (qui n'ont pas fait l'objet de notre étude, mais nous les avons quand même appelé les propriétaires-éleveurs citadins). Les 14 éleveurs ne possèdent aucune terre mais utilisent une partie de la terre des propriétaires-éleveurs citadins (voir Fig. 2).



* Les bergers-éleveurs sont sans terres, mais possèdent une convention non formelle avec les propriétaires-éleveurs citadins. Cette convention stipule que le propriétaire-citadin offre une parcelle de terrain qui sera labourée et exploitée par le berger, ce dernier, peut aussi utiliser les parcours en gdl du propriétaire-citadin.

Fig. 2. Les différents types de gardiennage.

Gardiennage du cheptel

Nous avons rencontré deux types de gardiennage du troupeau : gardiennage individuel pratiqué par 4 éleveurs propriétaires et gardiennage mixte pratiqué par 14 bergers-éleveurs. Dans le gardiennage "individuel" les éleveurs-propriétaires ne pratiquent aucun khalat (la mise en association), le terme khalat

signifiant "en mélange" et gardent leur propre troupeau. Par contre les 14 bergers éleveurs conduisent un cheptel avec la pratique du khalat (et prennent donc les animaux en pension d'autres éleveurs).

Dans ce gardiennage mixte, nous avons :

(i) 2 bergers-éleveurs qui pratiquent un khalat individuel, c'est à dire que les bergers-éleveurs ne prennent du cheptel en association que d'un seul propriétaire-éleveur habitant la ville. Sachant, que le troupeau de ce propriétaire-éleveur citadin domine en nombre le troupeau du berger.

(ii) 12 bergers-éleveurs qui pratiquent un khalat pluriel c'est à dire que le berger prend du cheptel en association de plusieurs propriétaires-éleveurs habitant la ville.

Le khalat individuel concerne surtout les troupeaux dont le nombre est important et la conduite se fait par les bergers qui résident sous la tente, fixés près des parcours des propriétaires citadins.

Par contre, le type de khalat pluriel concerne surtout les troupeaux de nombre moyen ou petit, les bergers-éleveurs résident aussi sous la tente et sont fixés près des parcours des propriétaires-éleveurs citadins.

Aussi, la pratique du khalat est retrouvée surtout chez les individus appartenant à la tribu Ouled Nail qui sont venus à Ain Oussara à la recherche d'un travail et se sont retrouvés bergers chez les Rahmane Ghraba, propriétaires de terre et de cheptel à Ain Oussara.

Les bergers-éleveurs se trouvent obligé d'avoir recours à la pratique du khalat, car leur cheptel n'excède pas 30 à 40 ovins, ce qui ne leur permet pas de subsister. Ils sont donc obligés d'avoir recours au khalat pour un revenu complémentaire, mais cette forme d'association du cheptel permet surtout au berger-éleveur (d'une fraction de tribu étrangère donc) d'exploiter les parcours mis en gdaal et les terres cultivées du propriétaire citadin qui est "ayant-droit".

Les bergers-éleveurs affirment que les propriétaires-éleveurs citadins préfèrent confier leur cheptel au berger qui a déjà plusieurs troupeaux en association (khalat pluriel) et ceci pour deux raisons principales qui sont :

(i) Le salaire offert au berger-éleveur, par le propriétaire-éleveur citadin est moins important que s'il avait eu recours à un berger-éleveur à lui tout seul.

(ii) Pour une utilisation collective des parcours entre les propriétaires-éleveurs citadins, confiant en même temps leurs différents troupeaux à un seul berger sur parcours, c'est peut être une forme de résistance au morcellement des parcours (les propriétaires-éleveurs citadins utilisent collectivement leurs parcours mis en gdaal).

Mais les bergers-éleveurs affirment, qu'ils préfèrent, quant à eux, la pratique du khalat individuel, c'est à dire garder des animaux de chez un seul propriétaire citadin car dans ce cas, le contrat d'élevage est annuel (salaire en nature), plus intéressant pour le berger que le contrat mensuel.

Les formes de contrat d'élevage

Deux types de contrat d'élevage prédominent dans la zone :

Le contrat annuel est pratiqué surtout par les propriétaires-éleveurs citadins possédant un grand troupeau (plus de 150 têtes). Dans ce cas, le contrat entre propriétaire-éleveur et berger est annuel et ces derniers sont rémunérés en nature. C'est à dire que le berger aura : 1 agneau et une toison pour chaque cinq brebis gardées et selon les cas, un burnous en plus. Le contrat mensuel concerne surtout les troupeaux moyens et petits (50 à 60 têtes d'animaux) les bergers sont rémunérés mensuellement grâce à un salaire en monnaie qui varie entre 6000 DA et 10 000 DA par mois.

Type et importance des troupeaux

Il y a un seul type de troupeau sur le site d'étude, le troupeau mixte ovin-caprin à dominance ovine. Sur

chaque point d'abreuvement, nous avons rencontré 7 à 8 troupeaux. La taille moyenne d'un troupeau ovin varie de 60 à 600 têtes (voir Fig. 3), la taille moyenne d'un troupeau caprin varie de 16 à 70 têtes caprines.

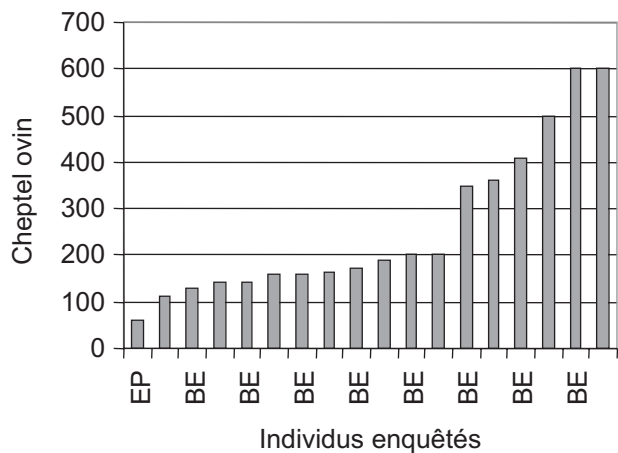


Fig. 3. Troupeau ovin gardé et possédé par les éleveurs propriétaires (EP) et les bergers éleveurs (BE) enquêtés.

L'alimentation

L'alimentation des animaux repose sur la valorisation des parcours de la région et la complémentation. Lorsque, les parcours ne couvrent pas les besoins alimentaires du cheptel, la pratique de la complémentation devient nécessaire. Celle-ci varie de 1 mois à 9 mois. La complémentation est à base de concentré (orge, son et parfois maïs). Pour l'année 2000, année considérée sèche, il y a eu alimentation à base de Ajroud (céréales non récoltées car le rendement est très faible, donc "céréales sinistrées"). L'éleveur préfère offrir donc, ces céréales non récoltées aux animaux.

Les déplacements

Sur les individus enquêtés, nous avons trouvé trois modes d'occupation de l'espace.

Les sédentaires

Ils sont au nombre de 10 dont trois éleveurs-proprétaires et sept bergers-éleveurs. Ces derniers ne se déplacent pas, leurs animaux pâturent autour des lieux d'habitation sur les parcours mis en gdal (voir Fig. 4).

Les semi-sédentaires

Ils sont au nombre de 5 dont un éleveur-proprétaire et quatre bergers-éleveurs. Selon la durée de déplacement de ces derniers, nous distinguons deux types de semi-sédentaires :

(i) Déplacement pendant 6 mois (2 saisons) – ces déplacements ont eu lieu surtout en été et durent jusqu'en automne. En été, les individus se déplacent vers la région de Boughezoul (y_2 : 30 km de Ain Oussara) et Boucedraia (y_1), pour exploiter les parcours mais surtout les chaumes de céréales. En hiver, les individus retournent vers leurs propres parcours, ceux de Daiate Saâdallah, Joucotel et aussi Faid M'barek (situés sur la commune de Ain Oussara) (voir Fig. 4).

(ii) Déplacement pendant 3 mois – ils ont eu lieu surtout en été, les bergers-éleveurs se dirigent vers les parcours de Sidi Aissa (y_3) et Boucedraia (y_1) pour utiliser les chaumes (pour l'année 2000, c'était le Ajroud, donc des "céréales sinistrées"). En automne, ces mêmes bergers reviennent sur les parcours des propriétaires citadins de Daiate Saâdallah et Joucotel (voir Fig. 4).

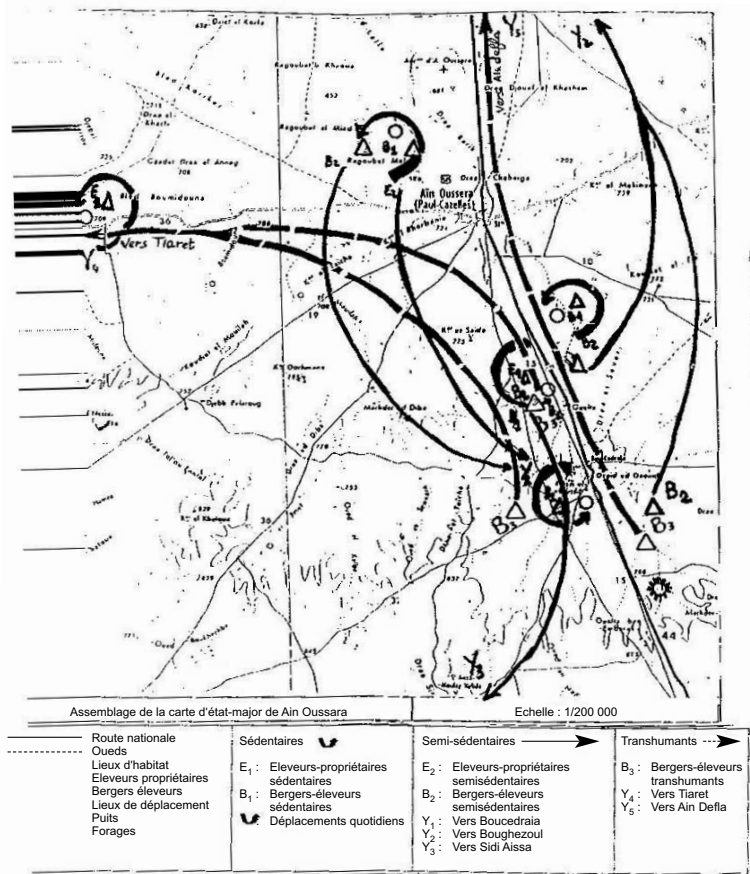


Fig. 4. Les déplacements des individus enquêtés (transhumants, semi-sédentaires et sédentaires).

Entre le lieu d'habitation des bergers et les lieux de déplacement, il y a environ 20 à 30 km, les déplacements des troupeaux se font à pied, la famille du berger et la tente sont transportés par camion, loué par le propriétaire-citadin.

Les transhumants

Ils sont au nombre de 3 bergers. Les déplacements ont lieu surtout en été en direction de deux zones : Tiarèt et Ain Defla (à plus de 150 km de distance de la zone d'habitation) ; deux d'entre-eux se déplacent vers la zone de Tiarèt (y₄), le troisième berger transhume vers Ain Defla (y₅) (voir Fig. 4).

Ces bergers se déplacent pour se rendre sur des superficies de chaumes louées à raison de 2500 à 3000 DA/ha par les propriétaires-éleveurs citadins. Les déplacements sont réalisés par camion possédés ou loués par le propriétaire-éleveur citadin à raison de 7000 à 9000 DA. Ces derniers accompagnent, les bergers lors des déplacements pour payer la location des chaumes et reviennent vers la ville de Ain Oussara, en laissant les bergers avec leur famille sur les lieux de déplacement.

Les autres saisons, les bergers sont plutôt sur les parcours mis en gdal par les propriétaires-citadins de Ain Oussara, et offrent une complémentation à base d'orge aux animaux.

Mode d'exploitation des points d'eau

Les puits enquêtés sont exploités seulement par les individus qui possèdent des parcours en gdal ou par des individus qui louent des parcours proches de ce puits. Ceux qui habitent loin du puits, trouvent des difficultés à se déplacer au moment de l'abreuvement car chaque éleveur-propriétaire qui possède des parcours mis en gdal et n'admet pas que d'autres individus viennent traverser son territoire. En général, la majorité des puits enquêtés sont de ce fait accaparés par des individus qui possèdent des parcours mis en gdal avoisinants les puits selon une stratégie d'encerclément tout à fait délibérée.

Plusieurs problèmes sont ressentis par les concernés, autour des points d'eau : (i) beaucoup d'individus ne peuvent accéder aux puits à cause des parcours mis en gdal autour des puits collectifs ; (ii) le débit de certains puits est faible ; et (iii) accaparement des puits eux-mêmes par des individus qui ont leurs parcours en gdal autour de ces puits.

Les puits collectifs sont exploités par des individus appartenant à des fractions bien déterminées. Chaque puits existe sur des terres qui sont appropriées par une fraction précise.

L'exploitation des parcours

Les sorties sur terrain nous ont permis de déterminer les différents parcours qui existent aux alentours des puits d'abreuvement (voir Tableau 1).

Tableau 1. Puits et types de parcours des zones enquêtés (notre enquête, 2000)

Lieux des puits [†]	Nom scientifique	Nom commun
Joucetel	<i>Peganum harmala</i>	Harmal
	<i>Artemisia herba alba</i>	Armoise
Boucedraia	<i>Peganum harmala</i>	Harmal
	<i>Stipa tenacissima</i>	Alfa
	<i>Artemisia herba alba</i>	Armoise
Dayate saâdallah	<i>Peganum harmala</i>	Harmal
	<i>Stipa tenacissima</i>	Alfa
	<i>Artemisia herba alba</i>	Armoise
El Rogaba	<i>Peganum harmala</i>	Harmal
	<i>Stipa tenacissima</i>	Alfa
	<i>Lygeum spartum</i>	Sennagh
Zarzor	<i>Peganum harmala</i>	Harmal
	<i>Stipa tenacissima</i>	Alfa
Gueltet ben M'barek	<i>Peganuma harmala</i>	Harmal
	<i>Artemisia herba alba</i>	Armoise

[†]Tous les puits enquêtés portent le nom du lieu où existe le puits.

La plante harmal, dominante dans la zone d'étude est indicatrice de forte dégradation. Les autres plantes pastorales sont très faiblement représentées dans la zone (voir Fig. 5).

Production pastorale et charge animale sur les parcours de Ain Oussara

L'évaluation subjective (celle-ci a été réalisée uniquement grâce à l'observation directe sur terrain) de la productivité pastorale autour de ces points d'eau, nous a montré qu'il y a inexistance de toute végétation pastorale, sauf *Peganum harmala*, qui est indicateur bien connu de surpâturage, avec un taux de recouvrement qui dépasse largement les 60%, le sol nu représente plus de 20% et le reste est constitué de cailloux. Le taux de dégradation dépasse donc les 75%. Pour l'évaluation de la charge pastorale, nous avons 4 catégories d'éleveurs obtenus grâce à une typologie réalisée sur la base du nombre de tête ovine et de la superficie des parcours exploités (voir Tableau 2).

Conclusion générale

Le pastoralisme traditionnel basé essentiellement sur un système d'élevage extensif, une gestion collective des ressources naturelles a disparu à cause des mutations socio-économiques vécues par la steppe. Le système d'élevage est donc actuellement semi-extensif, car l'orge est devenue partie intégrante du système alimentaire en steppe. Les déplacements existent toujours mais ne sont pas réguliers dans le temps et dans l'espace, mais sont plutôt fonction du seul paramètre pluviométrique. La

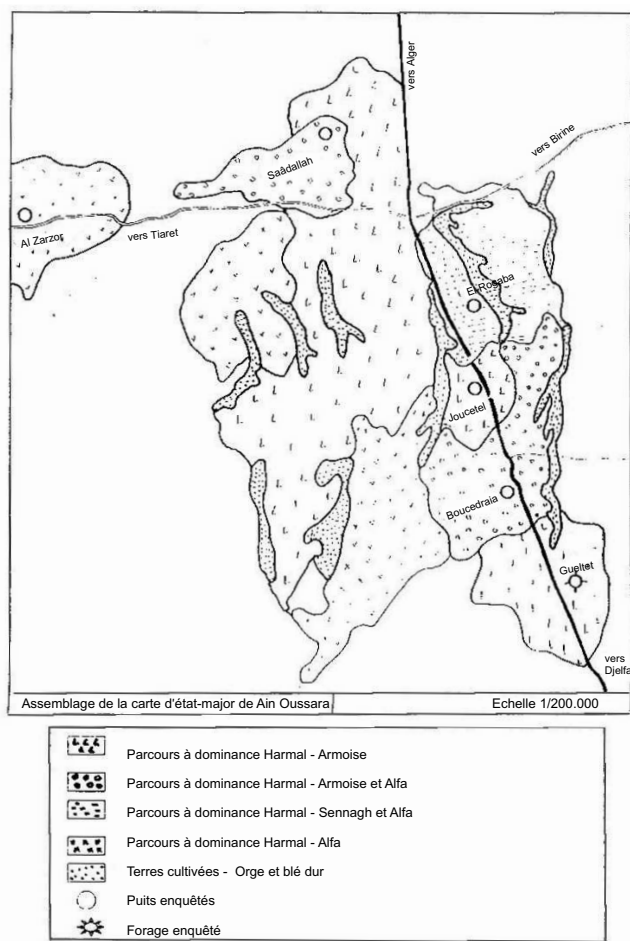


Fig. 5. La végétation naturelle vue par les bergers-éleveurs et les éleveurs-propriétaires sur les parcours et autour des puits enquêtés de la zone de Ain Oussara.

Tableau 2. Charge animale autour des puits d'abreuvement (notre enquête, 2000 + nos calculs)

Catégorie	Nombre de têtes	Superficie des parcours (ha)	Charge animal (tête/ha)
1 ^{ère} catégorie : effectif troupeau ovin et superficie pastorale presque identique	600	500	1,2
	190	150	1,2
	360	260	1,38
	170	120	1,40
	140	80	1,80
	410	200	2,00
	130	60	2,10
	60	25	2,40
2 ^{ème} catégorie : superficie pastorale faible/nombre d'ovins	160	60	2,60
	600	140	4,28
	140	30	4,66
	200	40	5,00
	160	30	5,33
3 ^{ème} catégorie : superficie pastorale très faible/nombre d'ovins	350	60	5,80
	200	25	8,00
	165	20	8,25
	110	12	9,16
	500	30	16,6

gestion collective des parcours, régie autrefois par un conseil des sages avec une cohésion tribale a disparu donnant naissance à une gestion individuelle des parcours. Ainsi, les parcours de Ain Oussara sont la propriété informelle de Rahmane Ghraba, mais le droit d'accès ne leur est pas exclusif.

Les éleveurs de la tribu Ouled Nail, venus majoritairement de Boussaâda, ont accédé aux parcours de Rahmane Ghraba à la seule condition d'être berger chez ces derniers et de pratiquer le khlal. Les Ouleds Nails de Boussaâda touchés par la paupérisation, sont devenus des bergers chez la tribu dominante de la zone d'étude, Rahmane ghraba, qui sont propriétaires-éleveurs habitant la ville ayant souvent une activité extra-élevage (commerce, fonctions diverses, etc.).

Références

- Bourbouze, A. et El Aich, A. (2000). Gestion des parcours et des troupeaux en régions steppiques et réponse à l'aléa climatique. Dans : *Livestock Production and Climatic Uncertainty in the Mediterranean*, Guessous, F., Rihani, N. et Ilham, A. (éds). EAAP Publication No. 94. Wageningen Pers, Wageningen, pp. 307-319.
- HCDS-GTZ (1997). *Projet sur l'opportunité des outils télédétection et SIG au HCDS*. Coopération algéro-allemande.
- Kanoun, M. (1997). *Structure des revenus des agro-pasteurs et effet des techniques de production sur la formation des revenus. Cas de la wilaya de Djelfa*. Thèse de Magister, INA, Alger.
- Khelil, A. (1986). Maturation et faisabilité d'une mise en valeur intégrée. Cas du projet Oued Touil. Séminaire international sur la stratégie globale d'aménagement, de développement de la steppe et des zones arides organisées par la wilaya de Tébessa.
- PDAU, Programme de Développement d'Aménagement Urbain (1998). Ain Oussara.